3. Quel était le nombre total des personnes en emploi dans les provinces atlantiques au mois d'octobre de 1960 et 1966?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à cette question:

Estimations de l'emploi et du chômage région de l'Atlantique

	Octobre	
	1960	1966
1. Nombre des travail- leurs en chômage	44,000	28,000
2. Indice du chômage	7.7 p. 100	4.4 p. 100
3. Nombre des travail- leurs en emploi	530,000	610,000

LES PRÊTS DE LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

Question nº 2199-M. Latulippe:

- 1. Quels furent les montants consentis par la Banque d'expansion industrielle en 1965 a) au Canada, b) en Ontario, c) au Québec, d) à Toronto, e) à Montréal, f) dans le comté de Compton-Frontenac?
- 2. Où la Banque d'expansion industrielle puiset-elle les fonds qu'elle prête et à quel taux d'intérêt obtient-elle lesdits fonds?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): 1. a) \$96,146,000; b) \$25,479,000; c) \$30,123,000; d), e) et f) Les renseignements demandés ne sont pas disponibles.

2. Les fonds prêtés par la Banque d'expansion industrielle proviennent de son capital qui est souscrit par la Banque du Canada conformément aux dispositions de la loi sur la Banque d'expansion industrielle, de la vente d'obligations, de remboursements de prêts et de bénéfices nets. Jusqu'ici, toutes les obligations émises par la Banque d'expansion industrielle ont été vendues à la Banque du Canada. Le taux courant d'intérêt des obligations varie entre 6.27 et 6.48 p. 100 selon l'échéance. Le taux d'intérêt payé se fonde sur le rendement sur le marché des obligations du Canada à échéance comparable plus une addition qui est actuellement de 0.60 p. 100.

*LES NORMES DU BILINGUISME DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 2206-M. Irvine:

Pour faire suite à la question n° 2148 à laquelle on a répondu le 7 novembre 1966, est-ce que les mêmes règlements s'appliquent aux employés du gouvernement qui ne relèvent pas nécessairement de la Commission du service civil?

M. John R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, la réponse est la suivante. Pas nécessai-

rement. Le premier ministre a déclaré le 6 avril, à la Chambre des communes, que pour le moment du moins, ces méthodes ne s'appliqueront pas aux sociétés fédérales de la Couronne, dont les employés n'appartiennent pas à la fonction publique, étant donné qu'il se présente des problèmes spéciaux dans ces catégories. Les problèmes spéciaux font actuellement l'objet d'une étude.

L'EXPO '67: LA PARTICIPATION DES SOCIÉTÉS CANADIENNES

Question nº 2219-M. Byrne:

- 1. Dans quelle mesure l'Expo a-t-elle réussi à obtenir la commandite de sociétés canadiennes?
- 2. Les sociétés canadiennes ont-elles encore l'occasion de participer à l'Expo, et, dans le cas de l'affirmative, comment peuvent-elles s'y prendre?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): 1. On pourra voir une bonne sélection d'industries canadiennes à Expo '67. Il y a cependant des exceptions notoires et nous espérons que ces industries non encore représentées se joindront aux autres au cours des prochains mois. Jusqu'ici, les industries et associations privées du Canada sont à construire 23 pavillons privés d'une valeur totale de \$34,950,000. En outre, 135 corporations et associations canadiennes du secteur privé commanditent des projets sur l'emplacement de l'Expo pour une valeur totale de 18 millions de dollars.

2. Les industries canadiennes ont encore de bonnes possibilités de participer à Expo '67 au moyen de commandite. Les pavillons à thème contiennent des articles en exposition pouvant être commandités par une industrie canadienne désireuse d'accroître son importance aux yeux du monde entier à l'Expo. Esplanades, sculptures, fontaines, éléments paysagers sont autant d'attractions pouvant être commanditées avec identification d'auteur. Il y a bon nombre d'événements spectaculaires au stade et aussi dans le domaine des arts d'interprétation qui sont très susceptibles d'attirer des commanditaires en puissance.

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles réservées?

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, pourrais-je savoir du secrétaire d'État quand il sera répondu à la question n° 2155, marquée d'un astérisque, où les renseignements sont demandés de façon claire et nette?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, lorsque nous aurons obtenu une réponse de la Commission, nous la déposerons. Je suis entrée à maintes reprises